

LE REGLEMENT

♦ Art. 1 : PRESENTATION

La 26^e édition du Semi-marathon de Beaune, les Foulées Beaunoises ainsi que le Footing nocturne au cœur de la ville (vendredi à 18 h) et la Rando du semi, balade sportive (samedi à 10 h.), sont organisés par Beaune athlétisme 21 avec le soutien de la Ville de Beaune.

♦ Art. 2 : PARCOURS

Le Semi-marathon (21,1km) et les Foulées Beaunoises (10,4 km) sont réservés aux coureurs. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur les parcours. **Réouverture du parcours à la circulation à 17 h.**

♦ Art. 3 : PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non-licenciés, à partir de la catégorie cadet pour les Foulées Beaunoises et junior pour le Semi-marathon. Courses ouvertes aux coureurs non-voitants mais interdites aux personnes à mobilité réduite en fauteuil (parcours inadaptés). La participation à l'une des deux courses implique l'acceptation du règlement par chaque concurrent.

♦ Art. 4 : INSCRIPTION

La loi sur le sport (Code du Sport) impose :

► Aux licenciés F.F.A., F.F. TRI ou titulaires du Pass Running :

De joindre à l'inscription une copie de la licence F.F.A. (loisir ou compétition) F.F. TRI ou du Pass Running en cours de validité pour la saison 2011/2012.

Aucune licence d'autre discipline ne peut donc servir à l'inscription.

► Aux non-licenciés F.F.A. et F.F. TRI :

De joindre à l'inscription un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'athlétisme (ou copie) ou de non-contre indication à la pratique de la course pédestre en compétition.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les 1000 premiers inscrits participent à un tirage au sort leur permettant de gagner leur poids en vins.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste et aucune inscription ne sera enregistrée en cas de dossier incomplet.

♦ **Inscriptions de dernières minutes** : Vendredi 19/11 de 14 h à 19 h et Samedi 19/11/2011 de 8 h à 12 h dans la limite de trois mille cinq cent coureurs sur les deux courses.

♦ **Retrait des dossards** : Vendredi 18/11 de 14 h à 19 h et Samedi 19/11/2011 de 8 h à 13 h.

♦ **Inscriptions en ligne sur www.semibeaune.com jusqu'au jeudi 17/11 minuit.**

♦ Art. 5 : ASSURANCES

Les organisateurs souscrivent une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. Les licenciés F.F.A. bénéficient des garanties liées à leur licence, il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

♦ Art. 6 : COURSES

ATTENTION DÉPARTS HORAIRES DÉCALÉS

13 h 40 départ des Foulées Beaunoises

et 14 h départ du Semi-marathon.

Des points de ravitaillement sont installés aux cinquième, dixième, quinzième kilomètres ainsi qu'à l'arrivée.

♦ Art. 7 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des courses est assuré par la société Chrono course qui utilise le système Champion Chip. Une puce électronique (à fixer sur votre chaussure) vous est remise lors du retrait des dossards. En cas de non restitution, celle-ci vous sera facturée 15 €.

♦ Art. 8 : CLASSEMENTS/RECOMPENSES

Chaque arrivant des courses reçoit lors du ravitaillement final :

► 1 bouteille de vin de Bourgogne

► 1 sac « coureur » comprenant une bouteille d'eau, des produits alimentaires, des lots surprises...

Chaque participant résidant en France, reçoit à domicile, un exemplaire du journal local (Le Bien Public) avec l'ensemble des résultats. Il existe également un classement pour chaque catégorie avec des lots, des trophées et des primes aux vainqueurs (grille de primes sur demande et sur le site internet).

► Le gagnant du Prix du plus beau déguisement reçoit son poids en vins de Bourgogne.

► Le gagnant du Challenge du Nombre (Entreprise ou Association totalisant le plus grand nombre de participants au départ des 2 courses) reçoit un prix en vins de Bourgogne.

La Remise des récompenses, a lieu au Forum des sports, le samedi 19/11/2011 à partir de 16 h 45.

♦ Art. 9 : SERVICES GENERAUX

La sécurité des courses est assurée par la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, la Police Municipale, des signaleurs bénévoles et par l'Association A.D.A.T. 71

Le service médical est assuré par la Protection Civile et trois médecins. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé. Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et l'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

♦ Art. 10 : DROIT D'IMAGE

Tout coureur autorise expressément les organisateurs du semi-marathon de Beaune ou leurs ayants-droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur et ce sans prétendre à aucune contrepartie financière.

♦ Art. 11 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, tout coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire de l'Organisation du Semi-marathon de Beaune, chaque coureur, peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Les coureurs qui ne le souhaitent pas, doivent le signaler, par écrit, aux organisateurs en indiquant les références signalées sur le bulletin d'inscription.

♦ Art. 12 : ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

♦ Art. 13 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le souci de participer activement à la préservation de l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser ni jeter sur le parcours ainsi qu'aux abords de celui-ci.

INFORMATIONS/RENSEIGNEMENTS

Site internet : www.semibeaune.com

E-mail : semibeaune@yahoo.fr

Téléphone : 03 80 24 57 73 (74)